

## **WEBINAIRE AVO SIAL DU 15 JUIN 2020 A 9H30**

### **ACTUALITE DE LA JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE LICENCIEMENT ECONOMIQUE (2013-2020) – PLAN D'INTERVENTION D'OLIVIER DUTHEILLET DE LAMOTHE, ANCIEN PRESIDENT DE LA SECTION SOCIALE DU CONSEIL D'ÉTAT**

#### **Introduction :**

- L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 : deal historique : le retrait du contrôle des grands licenciements économiques aux judiciaires pour le confier à l'administration, sous le contrôle de la juridiction administrative.
- La loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi

#### **1. Les principes fondateurs : les trois arrêts d'assemblée du 22 juillet 2015**

Les conclusions de Gaëlle Dumortier

Portée du contrôle exercé par l'administration :

- sur la validité de l'accord collectif ;
- sur la légalité du document unilatéral de l'employeur.

#### **2. Les différents compartiments du contentieux des licenciements économiques :**

2.1. La notion de groupe :

- Groupe pour l'appréciation du motif économique ;
- Groupe pour l'appréciation des efforts de reclassement.

2.2. La procédure de consultation des représentants du personnel

2.3. Les catégories professionnelles

2.4. Les critères d'ordre des licenciements

2.5. Les efforts de reclassement

2.6. Appréciation globale du PSE

#### **3. Bilan :**

3.1. **Bilan de l'application de la loi du 14 juin 2013** : un bilan exceptionnel ;

3.2. **Bilan de la jurisprudence du Conseil d'État** : un équilibre subtil entre alignement sur la jurisprudence judiciaire et autonomie.

Deux exemples :

- Les catégories professionnelles
- Les accords catégoriels.

#### **4. Les menaces qui pèsent sur cette jurisprudence :**

4.1. Le bloc de compétence

4.2. Le bloc de compétence a résisté aux attaques tirées des expertises et de la consultation sur les orientations stratégiques

4.3. Menaces actuelles des risques psychosociaux :

Trois affaires : la décision du 14 novembre 2019 de la Cour de Cassation ; l'affaire de l'AFPA devant la cour d'appel de Paris ; l'affaire de Général Electric renvoyée devant le tribunal des conflits, dont on attend la décision.

**Conclusions :** Comment synthétiser la jurisprudence du Conseil d'État en une formule ?

Alignement sur la jurisprudence judiciaire + Danthony.

- Différences juge judiciaire – juge administratif : formalisme ; humilité ;
- Contrôle confié à l'administration : les Direccte :
  - connaissent l'entreprise ;
  - sont dans une posture de négociation.